

Contrat Fromage de chèvre Saison 8 : Avril/Octobre 2019*

<u>Adhérent panier</u>		<u>Producteur</u>	
Nom		Nom	DAUCE
Prénom		Prénom	Fabrice
Adresse		Adresse	55, chemin du Paradis 76440LETHILRIBERPRE
Tél		Tél	06 74 06 05 87
email		email	leschevresderiberpre@gmail.com
N° adhérent Maison Populaire			

En signant ce contrat, l'adhérent s'engage :

- Être adhérent(e) à l'Amapop pour 2019/2020 (cotisation à verser au moment de la mise en place du contrat)
- A être adhérent(e) à la Maison Populaire pour la saison 2019/2020 (n° à fournir)
- A régler ses achats au producteur à l'avance, lors de la signature du contrat
- **A venir chercher les produits ci-dessous, ou à les faire récupérer par une personne de son choix ainsi qu'à prévenir le responsable de la distribution.**
- A participer à l'organisation des distributions.
- A manifester sa solidarité envers le producteur engagé dans une démarche respectueuse de l'environnement
- A consommer des produits dont il connaît la provenance et les méthodes d'élevage.

En signant ce contrat, le producteur de fromage de chèvre s'engage :

- A livrer lui-même ou à faire livrer par un employé régulièrement sa production.
- A informer l'adhérent(e) sur la production de ses produits.
- A livrer des produits issus exclusivement de son exploitation biologique, certifiée par Ecocert.
- Informer sur la bonne qualité de ses produits : gustative, sanitaire et environnementale.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de son exploitation et accueillir les adhérents sur son exploitation pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes d'élevage.
- Prévenir l'association en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité.
- Être disposé à expliquer son travail aux Adhérents

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent sur une quantité de fromages qui sont tous au **prix de 3.55 €** et l'adhérent(e) peut changer de type de fromage d'une livraison sur l'autre.

Les partenaires reconnaissent qu'aléas et maladies font partie intégrante de l'élevage et peuvent nuire à la production ou retarder la livraison. L'adhérent(e) accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'il recevra sa juste part de production de la saison.

*Un exemplaire est conservé par l'adhérent(e), le deuxième par l'éleveur.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant

Contrat Fromage de chèvre Saison 8 : Avril/Octobre 2019*

Semaine	Produits issus de l'agriculture biologique	FAISSELLE	Fromage blanc	NATURE			CENDRE	POIVRE	HERBES	GRAINES DE LIN	Quantité totale
				Frais	1/2 sec	sec					
14	04/04/2019										
16	18/04/2019										
20	16/05/2019										
24	13/06/2019										
26	27/06/2019										
28	11/07/2019										
34	22/08/2019										
36	05/09/2019										
38	19/09/2019										
40	03/10/2019										

Engagement en quantité totale de fromages :	
Montant total (quantité x 3,55€) :	

Modalité de paiement : Le règlement se fait par chèque : un ou plusieurs selon votre choix (4 chèques maximum), à donner à la première livraison. Chèque(s) **libellé(s) à : Mr Dauce.**

- **Nom figurant sur le(s) chèque(s) :**
- **Banque :**

	N° du chèque	Mois d'encaissement	Montant
Chèque 1			
Chèque 2			
Chèque 3			
Chèque 4			

Partage des récoltes : le jeudi soir de 19h30 à 21h à la Maison Populaire située au 9 bis rue Dombasle à Montreuil ou au 48 rue Danton en cas de fermeture de l'entrée principale.

Fait à Montreuil en 2 exemplaires*,

Signature de l'adhérent	Date	Signature du producteur	Date

*Un exemplaire est conservé par l'adhérent(e), le deuxième par l'éleveur.
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant